

NOUVEAUTÉ

Simplifiez-vous le paiement grâce au virement en ligne, validé par la DGFIP*

*Direction Générale des Finances Publiques

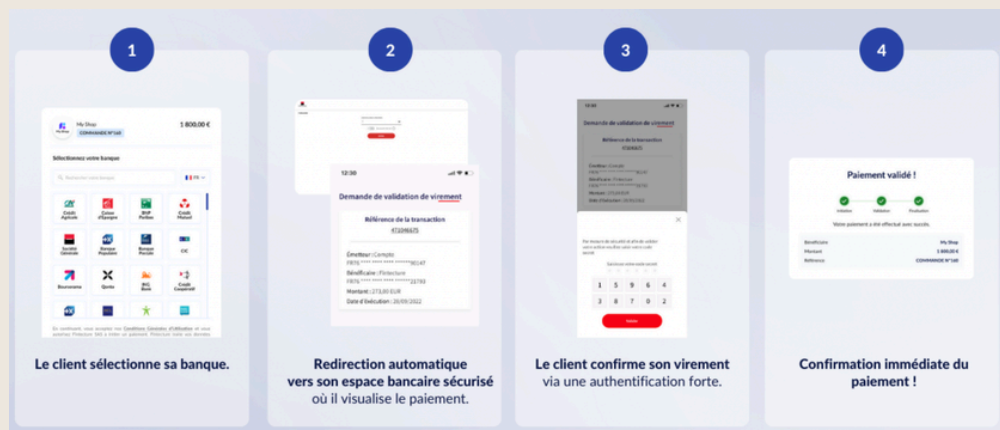


Pour le règlement des frais de pension et de demi-pension

À partir de la rentrée scolaire 2026-2027, les lycées d'Agricampus Var mettent à votre disposition un nouveau mode de paiement simple et sécurisé. Grâce à notre **partenariat Fintecture**, proposé par la **DGFIP**, réglez vos factures directement depuis votre compte bancaire, sans saisir d'IBAN et sans effectuer de virement manuellement.

COMMENT CA FONCTIONNE ?

1. Réception de votre facture par courriel
2. Accès au lien de paiement sécurisé par mail
3. Connexion à votre espace bancaire
4. Validation du paiement



Un paiement sécurisé

Aucune donnée bancaire sensible n'est transmise à l'établissement Agricampus Var. L'authentification s'effectue directement auprès de votre banque, garantissant ainsi un niveau de sécurité optimal.

Les avantages :

- ✓ Aucun IBAN à saisir
- ✓ Paiement en quelques clics
- ✓ Sécurité bancaire renforcée
- ✓ Accessible sur ordinateur, tablette et smartphone
- ✓ Disponible 24h/24 et 7j/7

Demandez le Service comptabilité

Hyères : 04.94.01.35.55

Les Arcs-sur-Argens : 04.98.10.40.10

agricampus.fr